

## AISSE

24 mars 1430. — Atelier supprimé dans une ordonnance du roi Charles VII.  
C'est là un nom estropié, et peut-être s'agit-il d'Auxerre.

## AIX EN PROVENCE

19 novembre 1507. — Cité parmi les ateliers en activité.  
28 janvier 1539. — L'exécutoire de l'ordonnance royale du 14 janvier 1539 attribue à l'atelier qui existera en Provence, le différent  $\Omega$ .  
25 juin 1542. — Lettre patente, ordonnant la réouverture de cet atelier.  
13 avril 1543. — Après Pâques, Honorat Pichenat est maître particulier.  
19 novembre 1543. 15 août 1544. — Michel Aguilian (*alias* Auguilanqui) est commis à la maîtrise. 12 juillet 1544.  
3 octobre 1544. — Honorat de la Roche, dit *Pichenat*, est nommé de nouveau maître particulier. — 6 février 1544. 21 mai 1545. — Le tailleur de la monnaie est Pierre le May.  
26 août 1551. — Charles de la Lande est nommé maître particulier.

## AMIENS

13 novembre 1423. — Casin du Pré, changeur sur le pont de Paris, est chargé d'établir une Monnaie à Amiens.  
19 février 1423. — Ordre au tailleur de mettre pour différence un *Agnus Dei*, à l'or et à l'argent.  
7 avril 1423 au 23 septembre 1424. — Felisot Bonin, maître particulier, pour lequel Perrinet, de Troyes, tient le compte de la monnaie, frappe des blancs de 10 d. tournois.  
Septembre 1424. — Pierre de Menin est tailleur.  
20 juillet 1426 au 24 août. 17 juin 1427. — Jehan de Breban est maître particulier, et frappe des blancs de 10 d. tournois.  
2 août 1426 au 13 juillet 1427. — Il frappe des saluts.  
8 février 1426. — Il frappe des deniers parisis noirs.  
Entre le 14 septembre 1427 et le 14 novembre 1428, Jacques Clément, nommé maître particulier pour un an, frappe des saluts.  
18 septembre 1427. — Ordre d'affermir la Monnaie : Robin Clément la prend à bail pour un an, au nom de son frère, Jacques Clément.  
20 décembre 1427 au 22 octobre 1428. — Jacques Clément frappe des blancs de 20 d. tournois.  
16 mars 1428. — Pierre Grumeau, nommé maître particulier pour un an, et pour lequel Guillaume Ruissel tient le compte de la monnaie, frappe des grands blancs.

AGEN.

Cet atelier est cité les 23 juillet 1347 — 20 janvier 1348 — 7 mai 1349 — et 23 mai 1355.

AIX-EN-PROVENCE.

10 mai 1508. — Michel Guillain, maître particulier, apporte les boîtes d'or et d'argent de ladite monnaie, avec les fers, pilles et trousseaux servant à monnayer écus, douzains, liards, demi-liards et couronnatz, dont les 4 font un liard.

13 juillet 1508. — Michel Guillain est sommé de comparaitre le 8 août prochain pour répondre sur l'escharceté de son ouvrage d'or.

7 avril 1518. — Ordre du Roi portant que les boîtes d'Aix seront piquées par la cour des comptes de Provence.

20 novembre 1542. — La monnaie décrétée ne fonctionne pas encore.

24 janvier 1542. — Marcellin Besson demande l'entérinement des lettres qui le nomment maître particulier de la monnaie, dont la réouverture a été décrétée le 21 juin 1542 ; le procureur du Roi s'y oppose.

17 janvier 1542. — On demande la prompte ouverture de cette monnaie, celle de Marseille étant close depuis plusieurs mois.

Le 13 avril 1543. — Jacques Martin est commis à la maîtrise, que lui disputait Marcellin Besson.

13 avril 1543. — Marcellin Besson s'oppose à ce que Martin Malospin et Pichenat soient reçus à l'entérinement de leurs lettres royales.

La Chambre décide qu'on nommera un maître et des gardes provisoires, jusqu'à décision du Roi.

29 janvier 1543. — Permis d'ouvrir 500 marcs de liards, 500 marcs de doubles, et 200 marcs de deniers tournois, avant Pâques.

14 juillet 1544. — Michel Anguilhen (*sic*) maître particulier.

13 octobre 1544. — Permis de frapper, avant le 23 décembre, 500 marcs de doubles tournois.

11 février 1544. — Ordre à Honorat Pichenat de cesser les liards, doubles et deniers tournois.

13 avril 1545. — Les généraux maîtres refusent l'autorisation de frapper des deniers provençaux, de 16 au sol, et des doubles de 8 au sol, comme cela a été proposés aux états tenus en Provence. Ils allèguent que l'on a interdit les Bourdelois et les doubles Bourdelois, parce que tout doit être semblable au royaume, en fait de monnaies.